



**ARTICLE 5:**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ à Venise-en-Québec ce 10 janvier 2012

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry, MAIRE

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SEC. TRÉSORIÈRE

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**RÈGLEMENT NO. 371-2012**

Je, soussignée, résidant à St-Georges-de-Clarenceville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil dès le 23 janvier 2012.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce vingtième jour de janvier 2012

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin, Directrice générale et secrétaire-trésorière